

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 27 janvier 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 27 janvier 2015, À 19:00 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Laurie Mimeault, urbaniste

023-01-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

024-01-2015

FINANCEMENT PERMANENT DE 709 200 \$ (N/D : 202-111)

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 4 février 2015 au montant de 709 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros **04-2014** et **18-2012**. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

35 700 \$	2.31 %	4 février 2016
36 800 \$	2.31 %	4 février 2017
37 900 \$	2.31 %	4 février 2018
38 900 \$	2.31 %	4 février 2019
559 900 \$	2.31 %	4 février 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé par celui-ci.

Adopté.

025-01-2015

EMPRUNT : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE (N/D : 202-111)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Basile souhaite emprunter par billet un montant total de 709 200 \$:

<u>RÈGLEMENTS NUMÉROS</u>	<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
04-2014	525 300 \$
18-2012	183 900 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 709 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **04-2014** et **18-2012** soit réalisé;

Que les **billets** soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

Que les **billets** soient datés du 4 février 2015.

Que les intérêts sur les **billets** soient payables semi annuellement.

Que les **billets**, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2015	35 700 \$
2016	36 800 \$
2017	37 900 \$
2018	38 900 \$
2019	40 200 \$ (à payer en 2020)
2020	519 700 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint-Basile émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro **04-2014** et **18-2012**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

026-01-2015

**PROGRAMME SCOLAIRE " LANGUES, CULTURE ET MÉDIAS "
(N/D : 102-102)**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile fasse un don de 100 \$ à chacun des étudiants du secondaire, résidents de la Ville de Saint-Basile, afin de les aider dans le financement pour les activités du programme scolaire "Langues, Culture et Médias" de l'École Secondaire de Donnacona (voyage humanitaire Guatemala).

Attendu que lesdits étudiants sélectionnés sur la base de bons résultats scolaires, résidents de Saint-Basile sont : Annabelle Papillon et Cendrine Piché.

Adopté.

027-01-2015

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE LE " BASI-LIENS " (N/D : 704-131)**

Attendu les règles de fonctionnement du programme de développement domiciliaire le " BASI-LIENS " pour l'année 2015 ;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine lesdites règles de fonctionnement pour l'année 2015 et déclare le programme valide à compter de la date de début du 1^{er} janvier 2015 et la date de fin le 31 décembre 2015.

Attendu que la carte privilège reste effective pendant un an à partir de la date d'émission du permis municipal.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde comme privilège les raccordements à l'égout et à l'aqueduc selon le moindre des montants suivants :

– Coûts réels des raccordements à l'égout et à l'aqueduc;

Ou

– Coût maximum de 3 000 \$. Ce coût équivaut au calcul d'une taxation moyenne appliqué sur 2 ans (soit la valeur d'une évaluation moyenne de 122 000 \$ à laquelle le taux résiduel est appliqué et les services ajoutés).

Attendu que le privilège de raccordement est autorisé seulement pour les nouvelles constructions d'un bâtiment principal.

Adopté.

028-01-2015
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Martel.

Je, soussignée, Madame Lise Julien, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Martel.

Et j'ai signé : _____

Lise Julien, conseillère

029-01-2015
RUE MARTEL – RÉFECTION - OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL
(# 1506) (N/D : 602-130)

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la réfection de la rue Martel (refaire la voirie, construction d'un égout sanitaire existant en remplacement de l'égout unitaire existant, construction d'une nouvelle conduite égout pluviale, conserver l'aqueduc existant);

Attendu l'offre de services de Monsieur Marc Plamondon, ingénieur, pour la réalisation de plans et devis relatif à la construction de la rue Martel et au raccordement du pluvial dans l'émissaire du régulateur rue Durand;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à Monsieur Marc Plamondon, ingénieur, pour un coût de 14 000 \$ taxes en sus.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de réfection de la rue Martel.

Adopté.

030-01-2015

**ACTUALISATION DU SITE WEB DE LA VILLE
– MANDAT PHOTOGRAPHIES
MANDAT (# 1502) (N/D : 401-133)**

Attendu qu'il y a lieu d'actualiser le site Web de la Ville;

Attendu l'offre de services de Madame Louise Bérubé, photographe, pour la création d'une banque de photographies nécessaires, libres de droits, à la conception du site internet et autres besoins de la ville;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à Madame Louise Bérubé, photographe, pour un coût de 1 000 \$ taxes en sus.

Que la présente dépense est prévue au programme des immobilisations 2015-2016-2017, soit par transfert à l'état des activités financières.

Adopté.

031-01-2015

**Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

Règlement numéro 2015

Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la construction d'un jeu d'eau.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 avril 2014;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 01-2015 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 01-2015 ".

Attendu que le présent règlement doit obtenir l'approbation du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire et des personnes habiles à voter de la Ville.

Attendu que l'avis public pour la tenue d'un registre le 9 mars 2015 sera publié dans le journal Les Bruits d'ici, édition du 21 février 2015.

Adopté.

032-01-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h30.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière